

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 décembre 2011  
~~~~~

ABBAYE D'ANIANE
PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES - PHASE I

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Nicole CLAVERIE suppléant de M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Eric CORBEAU, M. Pascal DELIEUZE

Absents : M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Pierre BOUDES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 38	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que des études de positionnement économique, archéologique, ethnologique ainsi que d'inventaire et de pré-diagnostic ont été engagées courant 2011 dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur de l'abbaye d'Aniane,

Vu qu'elles doivent permettre d'apprécier plus justement la faisabilité du projet global,

Vu qu'une première phase d'évaluation archéologique est en cours de réalisation,

Vu que les premiers résultats de cette campagne permettent d'envisager une programmation pluriannuelle sur 3 ans (2012/2013/2014) de recherche et de fouilles archéologiques,

Vu que la 1^{ère} phase de cette programmation pluriannuelle est prévue pour l'année 2012,

Considérant que le montant de cette opération est estimée à 100 000 € HT et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (D.R.A.C.), la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la poursuite du programme pluriannuel de fouilles et recherches archéologiques,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant :

ARRIVÉ LE :

26 DEC. 2011

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Plan de financement prévisionnel
PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES ET RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES
A L'ABBAYE D'ANIANE : PHASE 1

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Fouilles	85 700,00 €	86%	Etat - DRAC LR	30 000,00 €	30%
Terrassements mécaniques	8 000,00 €	8%	Conseil régional LR	25 000,00 €	25%
Frais annexes et imprévus	6 300,00 €	6%	Conseil général de l'Hérault	25 000,00 €	25%
			PART FINANCEURS	80 000,00 €	80%
			PART CCVH	20 000,00 €	20%
TOTAL HT	100 000,00 €	100%	TOTAL HT	100 000,00 €	100%
TOTAL TTC	119 600,00 €		TOTAL TTC	119 600,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (D.R.A.C.), le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 559 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

